MIS EN LIGNE LE

2 0 DEC. 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 063-200087302-20241214-DC2024-04-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024

N° DC 2024-04-07

Syndicat Mixte de Sioule et Morge

Lieu-dit Monteipdon 63440 SAINT PARDOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 décembre à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation: 3 décembre 2024

Nombre de membres : en exercice : 118

Présents: 73 Pouvoirs: 8 Votants: 81 (dont 8 procurations)

Présents: Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL); Bernard AMEILBONNE (AIGUEPERSE); Fernand ANTUNES ANCIZES-COMPS); Michel **AUBIGNAT** (SAINT-REMY-DE-BLOT); Pierre (LES BARBARY (PONTGIBAUD); Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE); Michaël BARE (CHARBONNIERES-LES-VIEILLES); Marc BEAUSOLEIL (SAINT ELOY LES MINES); Davy BELLARD (NEUF-EGLISE); Frédéric BLANCHET (DURMIGNAT): Grégory BONNET (MONTCEL); Jérôme BOREL (SERVANT); Joël BOUGAREL (ARS-LES-FAVETS); Loïc BOULAIS (SAINT-QUINTIN SUR SIOULE); Florent BOURLON (POUZOL); Yoann BOYER-MASUREL (MENAT); Luc CAILLOUX (CHAPDES-BEAUFORT); Mathieu CAMUS (POUZOL); Marc CARRIAS (EFFIAT); Denis CHARBONNIER (ARTONNE); Daniel CHARRAUX (TEILHET); Jean-Luc CHASTAGNAC (SAINT-ANGEL); Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Laurent COLLARDEAU (TEILHEDE); Olivier COUCHARD (MANZAT); Guillaume CRISPYN (CHAMPS); Alain DESNIER (SAINT-HILAIRE-LA-CROIX); Gaëtan DUBIEN (ARTONNE); Philippe DUDYSK (YOUX); Sylvie DURANTEL (SAINT-GAL-SUR-SIOULE); Alain DURIN (ARS-LES-FAVETS); Emmanuelle ESCAMEZ (BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT); Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT): Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT): Marc GIDEL (SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE); Patrice GIRAUD (SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS); Claude GRENAT (SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS); Ludovic HENOT (MANZAT); Marie Françoise HUBERT (JOZERAND); Christian JEROME (SAINT-ELOY-LES-MINES); Guillaume JOUANADE (TEILHEDE); Bernard JOUHENDON (VIRLET); Pascal LABBE (SAINT-AGOULIN); Magalie LABIAULE (BLOT-L'EGLISE); Paul LASSET (SAINT-MYON): Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Jocelyne LELONG (SAURET-BESSERVE); Didier MANUBY (LES ANCIZES-COMPS); Gilles MAS (SAINT-GENES-DU-RETZ); Josette MOULY (SERVANT); OLLIER (BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT); Etienne ONZON (COMBRONDE); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN): Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF-LES-BAINS); Joël PERRIN (LAPEYROUSE); Julien PERRIN (SAINT-GEORGES-DE-MONS); Jean-Luc PORTE (JOZERAND); Jean-François PORTE (MONTCEL); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES-LES-VIEILLES); Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE); Dominique POUZOL (SAINT-PARDOUX); Dominique PRADEL (MOUREUILLE); Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE); Dominique RAYNAUD (SAINT-GEORGES-DE-MONS); Marcel RAYNAUD (ESPINASSE); Daniel REYNAUD (SAINT-GAL-SUR-SIOULE); Bernard ROCHON (SAINTE-CHRISTINE); Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS); Fabien ROUX (MARCILLAT): Odile SOULIER (SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE); Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER); Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES); Rachel VRAY (MARCILLAT)

Absents ayant donné procuration :

Michèle BARBECOT (Saint Ours les Roches) ayant donné procuration à Luc CAILLOUX (Chapdes Beaufort) Emmanuel BERTHOMIER (Youx) ayant donné procuration à Philippe DUDYSK (Youx) Gilles BIGAY (Effiat) ayant donné procuration à Marc CARRIAS (Effiat) Sébastien BLANC (Loubeyrat) ayant donné procuration à Pierre EVRAIN (Loubeyrat) Didier BOURNAT (Moureuille) ayant donné procuration à Dominique PRADEL (Moureuille) Florian CHANET (Montpensier) ayant donné procuration à Jean-Luc TIXIER (Montpensier) Jean-Claude LEMOINE (Saint Myon) ayant donné procuration à Paul LASSET (Saint Myon) Gérard MASSON (Neuf-Eglise) ayant donné procuration à Davy BELLARD (Neuf-Eglise)

Madame Amélie PEREZ a été élue secrétaire de séance.

Objet: Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) 2025

Il est rappelé que la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif est exigible à compter de la date du raccordement au réseau d'assainissement collectif; elle a pour but de financer les extensions des réseaux (article L1331-7 du Code de la Santé Publique).

Le Président et les Vice-Présidents proposent de maintenir le montant de cette Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif, fixée à 900 € HT depuis 2024 (seules les communes ayant transféré la compétence assainissement collectif prenant part au vote).

Cette proposition a reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge lors de sa réunion du 5 décembre 2024.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ➤ DECIDE de maintenir le tarif de 900 € HT pour les Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif perçues à compter du 1^{er} janvier 2025,
- > CHARGE le Président de l'exécution et de la publication de la présente délibération.



Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 14 décembre 2024

Le Président, Luc CAILLOUX